

L'Association Française des "Arbres et Haies Champêtres" vous invite à participer aux débats organisés en marge de son assemblée générale :

Judi 4 mars – de 10h00 à 16h30
Chambre départementale d'agriculture de Loire-Atlantique
Salle de conférence
Rue Pierre-Adolphe Bobierre-La Géraudière – 44000 Nantes.

L'Association Française des Arbres et Haies Champêtre est le réseau des planteurs d'arbres agricoles et ruraux ; **le réseau participe ou contribue à la plantation de plus de 80% des arbres ruraux hors forêt en France, très souvent avec la profession agricole.**

2010, année de la biodiversité voit s'ouvrir des politiques qui font largement débat.

L'arbre rural hors forêt, ou arbre champêtre est présent dans tous ces aspects de l'environnement rural ; **La multifonctionnalité de l'arbre agricole devrait lui assurer un bel avenir : protection des sols, protection des eaux, lutte contre l'érosion, effet climat, stockage carbone, ruban de biodiversité ordinaire, paysages,...**

Or, il n'en est rien.

Les arbres champêtres et les haies continuent de régresser ; après la très forte période d'arrachage en 1950 et 1990, le linéaire des arbres ruraux hors forêt (haies et hors haies) baisse de 14% par an de 1982 à 1990, puis de 8% par an de 1991 à 2000. Les arbres épars sont encore plus fragilisés que les haies. .

Les politiques publiques expliquent-elles cette persistance des tendances ?

Au travers de 3 actualités de la politique agricole, l'AFAHC fait le point sur l'approche du financement de l'arbre champêtre en France :

- **Les règles d'éco-conditionnalité de la Politique agricole commune**, appliquées aux paiements effectués aux agriculteurs, se mettent en place en France en 2010.

- Les arbres champêtres, comme les arbres forestiers, peuvent-ils contribuer en France, au **stockage de carbone** ?

- L'AFAHC ouvre la discussion sur l'urgence de mettre en place une **mesure généralisée d'aide à la plantation d'arbres champêtres** afin de se respecter les règles européennes. Va-t-on vers la fin de toutes les aides à la plantation de haies ?

Organisation de la journée

10h00 - Ouverture des travaux par le Président de la Chambre d'Agriculture

10h00 – 11h45 Assemblée Générale ordinaire statutaire

- Rapport moral - Rapport financier
- Renouvellement du tiers sortant

11h15 – 11h30 Pause

11h30 – 12h15 Les Rencontres Nationales de l'arbre et de la haie champêtres

- Quelques brèves sur les 3èmes rencontres nationales qui ont eu lieu en octobre 2009
- Préparation de l'édition 2011 : Présentation des 3 candidatures pour les 4èmes rencontres, suivie par un échange permettant d'éclairer le choix du conseil d'administration

12h15 - 13h15 *Débats d'actualité (première partie)*

Les enjeux de la conditionnalité des aides de la PAC

- Présentation de la politique mise en place en France et de la position de l'AFAHC
Par Alain Canet – Arbre & Paysages 32
- Echanges avec la salle et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'agriculture et de la Forêt des Pays de Loire (ou son représentant)

13h15 – 14h15 *Pause méridienne*

Déjeuner sur place (à charge de chaque participant)

S'inscrire à l'avance auprès de contact@afahc.fr

14h30 – 16h30 *Débats d'actualité (deuxième partie)*

14h30 – 15h30 Carbone et Arbres Champêtres

- Point sur les connaissances et les interrogations
par Christian DUPRAZ – Chercheur INRA
- Le point de vu retransmis par le ministère au conseil d'administration de l'AFAHC
- La poursuite de la démarche
par Fabien LIAGRE – Agroof Développement

15h30-16h30 Le financement de l'« arbre champêtre »

- La circulaire « Agroforesterie » - avancement des échanges avec le ministère
par Fabien LIAGRE – AGROOF Développement
- Le financement de la haie : une réglementation européenne qui s'impose à tous et nécessite de revoir les modalités de financement en Région
Yves GABORY – Directeur de Mission Bocage (49)

Les adhérents de l'AFAHC

Opérateurs Arbres et Haies
Champêtres (personnes
morales)

Collectivités territoriales,
administrations publiques
(personnes physiques ou
morales)

Agriculture et Forêt
(personnes morales)

Chasse et environnement
(personnes morales)

Recherche, université,
instituts, laboratoires,
enseignement, pédagogie
(personnes physiques ou
morales)

Indépendants (agriculteurs,
propriétaires,... personnes
physiques) ou entreprise
(personnes morales)

Assemblée Générale
Ordinaire
A.F.A.H.C.
exercice 2009

4 mars 2010
Nantes

Contacts

Président
Yves GABORY

Directeur de
Mission Bocage (49)
02 41 71 77 50

Les intervenants

Alain CANET

directeur de
Arbre & Paysage 32
05 62 60 12 69

Christian DUPRAZ

directeur de recherche
à l'INRA- Montpellier
04 99 61 23 39

Fabien LIAGRE

Dirigeant de
AGROOF
Développement
04 66 56 85 47

Coordinatrice
Catherine MAYER

04 69 66 58 22

Participation

Afin d'organiser la journée, merci de nous faire connaître votre participation
pour le 23 février 2010

Réponse par mail à contact@afahc.fr soit sur le formulaire suivant ou par mail libre

Nom, Prénom :

Envisage de déjeuner sur place : oui-non

Participera à la journée du 4 mars 2010 : oui-non

Participera : *Uniquement à l'assemblée générale, toute la journée, le matin uniquement, l'après midi uniquement, autres (préciser) :*

Une brève introduction aux débats

Versement des aides de la PAC et éléments agro-environnementaux

Les règles d'éco-conditionnalité de la Politique agricole commune, appliquées aux paiements effectués aux agriculteurs, se mettent en place en France en 2010. Le seuil défini pour percevoir les aides est de 1% de la surface agricole en surface agro-environnementale. En 2010, pour percevoir l'intégralité de la subvention de la PAC, une exploitation doit faire valoir 100 mètres de haies ou 100 m de bandes enherbées pour 100 ha exploités. en 2011, 2 fois plus ; en 2012, 5 fois plus (sauf renégociation par la profession)

Cette politique qui devait être garante de la gestion durable de l'espace agricole par le respect des infrastructures agro-environnementales est à l'origine d'une nouvelle période d'arasement de l'arbre champêtre.

L'AFABC ouvre le débat à l'occasion de son Assemblée générale de l'année de la biodiversité.

Le stockage du carbone dans les sols agricoles et l'arbre agricole

Les arbres champêtres, comme les arbres forestiers, peuvent-ils contribuer au stockage de carbone dans les sols en France ? La France, n'a pas retenus l'option, excluant l'arbre champêtre du marché du carbone. Néanmoins, des entreprises de services, souhaitent compenser leur carbone et plantent des terres agricoles avec une densité forestière, participant à la conversion des sols agricoles, L'arbre champêtre concilie préservation des capacités de production agricole et stockage carbone. Comment le prendre en compte ? quels sont les freins ? quelles sont les conditions pour la biodiversité ? L'AFABC pose les termes du débat, alors que l'arbre champêtre est exclu des débats sur le climat.

Une politique nationale de la haie champêtre en cohérence avec la PAC

Le financement de la plantation de haies est conditionné au classement du territoire, à l'organisation de la plantation, à l'ouverture d'un financement par les collectivités locales,... Aucune mesure n'ouvre le financement de la haie sur tout le territoire. De nombreuses collectivités s'engagent dans le financement de la haie, parfois sans cohérence avec la réglementation européenne.

L'AFABC ouvre la discussion sur une mesure généralisée d'aide à la plantation d'arbres champêtres, condition pour maintenir les aides à la plantation dans la légalité de la législation européenne.

Plan d'accès

Adresse exacte :

Rue Pierre-Adolphe Bobierre-La Géraudière - 44939 NANTES cedex 9

http://www.loire-atlantique.chambagri.fr/iso_album/plan_accesca44_siege.jpg

De la gare sncf à la chambre d'agriculture :

A la gare SNCF, prendre le tramway :

ligne n°1

Direction : « François Mitterrand, Jamet » - Arrêt, « Commerce »

puis,

ligne n°3

Direction : « Orvault » - Arrêt, « Santos Dumont »

Enfin, rejoindre à pied la chambre d'agriculture (10 mn), en suivant le plan ci-contre (l'arrêt du tramway "Santos Dumont" est "rue des renards")

Plan de situation : (coller le lien dans la barre de votre navigateur)

http://maps.google.fr/maps?f=d&source=s_d&saddr=Rue+de+Lourmel,+44000+Nantes&daddr=Rue+Pierre-Adolphe+Bobierre-La+G%C3%A9raudi%C3%A8re,+44939+NANTES+cedex+9&geocode=&hl=fr&mra=ls&ll=47.216595,-1.544437&sspn=0.019122,0.026565&ie=UTF8&ll=47.242532,-1.533451&spn=0.086939,0.222988&t=h&z=13

En cas de difficultés, voici le téléphone de la chambre d'agriculture : 02 53 46 60 00

